

**La révision de la forme  
des noms de lieu sur les cartes  
de l'Institut géographique  
national  
À propos du toponyme *Fenf(f)e*  
à Ciergnon (1)**

La société dans laquelle nous vivons accorde à la forme écrite des noms une importance considérable au point que les usagers en viennent à révéler des particularités fautives de certaines formes écrites. Pour illustrer ce propos, il suffit de rappeler les réactions très vives que suscite, chez les francophones, chaque essai de normalisation ou de réforme de l'orthographe. Il suffit aussi d'observer comment les noms dont la graphie présente des

(1) Dans ce texte, j'applique les rectifications orthographiques proposées par le Conseil supérieur de la langue française et publiées le 6 décembre 1990 dans le *Journal officiel de la République française*.

J. Germain a relu mon travail et m'a fait diverses observations ; je l'en remercie.

La localisation des toponymes se fait selon le système mis en place par J. M. REMOUCHAMPS (*Carte systématique de la Wallonie*, dans ce *Bulletin* 9, 1935, 211-271). Chaque commune est désignée par un sigle composé d'une ou deux lettres et d'un nombre. Les lettres constituent l'abréviation du nom du chef-lieu de l'arrondissement et le nombre représente un numéro d'ordre dans l'arrondissement : A[th], B[astogne], Ch[arleroi], D[inant], H[uy], L[ège], Ma[rche], Mo[ns], My [Malmédy], Na[mur], Ne[ufchâteau], Ni[velles], Ph[ilippeville], S[oignies], Th[uin], To[urnai], Ve[rvièrs], Vi[rton], W[aremme]. La carte ayant été élaborée au début du siècle, les communes encore rattachées à ce moment à un arrondissement flamand ont été jointes à un arrondissement wallon voisin ; c'est ainsi que les communes de l'arrondissement de Mouscron-Comines portent un sigle [To]. Le canton de Malmédy a reçu un sigle propre : [My].

difficultés d'interprétation sont souvent déformés. Le nom même de la capitale de notre pays n'est pas épargné : *Bruxelles* et son dérivé *Bruxellois* sont prononcés de plus en plus souvent *Bruksèle* et *Bruksélois* par des usagers qui oublient une des valeurs de *x* dans le système graphique du français, attestée pourtant dans des mots aussi courants que : *six, dix, soixante* (2)...

Les déformations sont plus graves encore quand les graphies des toponymes de Wallonie sont interprétées comme s'il s'agissait de noms allogènes. Il n'est pas rare d'entendre les présentateurs de la radio ou de la télévision prononcer des noms wallons comme s'il s'agissait de noms flamands : ainsi Wierde [Na 97] prononcé *Wîrde*, au lieu de *Vyèrde* ; Lescheret (hameau de Juseret [Ne 48]) prononcé *Lèskeurèt'*, au lieu de *Lèch'rè*...

Une faute d'impression dans l'Arrêté royal sur les fusions de communes, paru en 1975, avait transformé en *Orgéo* le nom de commune *Orgeo* [Ne 58], qui se prononce normalement *Orjô* en français et *Ôrdjô, Ourdjô* en wallon. La forme fautive s'est répandue très rapidement dans les documents des cartographes (3), puis dans la presse et elle a entraîné une prononciation *Orjé-ô*. Bien qu'en 1990,

(2) La graphie *x* a la même valeur [s] dans d'autres toponymes comme *Suzy* [Ne 74], *Auzerre, Auzois, Auxonne*... — En Lorraine, *x* notait la chuintante *ch*, par exemple dans la finale des deux *Meix* (Meix-devant-Virton, gaumais *Mînxh'*, *Méxh'* [Vi 27] et Meix-le-Tige, g. *Myèch'*, *Méxh'* [Vi 36]); en français, on dit actuellement *Mèk's'*. La même interprétation erronée de la graphie s'est produite en Lorraine française, où le *x* notait un *ch* ou (dans la Moselle et dans les Vosges) une constrictive du type *h* ou *Ach-Laut* : dans des noms comme *Contrexéville* (Vosges), *Gondrexange* (Moselle), *Maxéville* (Meurthe-et-Moselle)... — Pour les noms de la région liégeoise qui contiennent le digramme *xh*, voir ci-dessous.

(3) Notamment sur les cartes de l'Institut géographique national, qui doit évidemment se conformer aux textes légaux. Bien que déjà supprimé sur certaines cartes, l'accent aigu figure encore sur la planchette 64/7-8 (1:25.000) de l'I.G.N. publiée par les journaux du groupe *Vers l'Avenir* en 1994. On le trouve encore dans la carte de Geocart, *Province de Luxembourg* (1:100.000), 20<sup>e</sup> édition, Sint-Niklaas, [1993].

la commune de Bertrix ait fait supprimer officiellement l'accent injustifié, la forme incorrecte continue à sévir dans l'usage écrit et dans l'usage oral des journalistes de la presse sportive notamment.

Il faut bien avouer que la forme officielle de beaucoup de nos toponymes n'est pas facile à interpréter. Voici un certain nombre de noms avec des graphies identiques recouvrant cependant des prononciations différentes (mentionnées entre parenthèses) : Liers (*Lyèrs'*) [L 39] ~ Wiers (*Wiêr*) [To 99]; — Genly (*Janli*) [Mo 53] ~ Gentinnes (*Jèn'tine*) [Ni 108], Genval (*Jèn'val*) [Ni 22]; — Melen [L 74] (*Mélin*) ~ Nethen [Ni 2] (*Nètèn'*); — Odeigne (*Odègne*) [Ma 26] ~ Louveigné (*Louv'gné*) [L 114]; — Saint-Vaast (*Sinvâ*) [S 42] ~ Naast (*Nâs't'*) [S 22] ~ Quenast (*Quènas't'*) [Ni 54]; — Estaimpuis (*Étimpuis*) [To 17], Mesvin (*Mévin*) [Mo 46] ~ Esneux (*Èsneû*) [L 106], Estinnes (*Èstine*) (Estinnes-au-Mont [Th 13], Estinnes-au-Val [S 48]); — Quaregnon (*Cargnon*) [Mo 29] ~ Quartes (*Cwarte*) [To 41]; — Éghezée (*Éguëzée*) [Na 8], Ghislenghien (*Guilanguyin*) [A 25] ~ Bierghes (*Byèrje*) [Ni 32], comme Bierges [Ni 24]; — Gilly (*Jili*) [Ch 50], Ramillies (*Ramilîe*) [Ni 101], Tilleur (*Tileur*) [L 76] ~ Familleureux (*Famiyeûreû*) [Ch 5], Villance (*Viyance*) [Ne 23], Weillen (*Wèyin*) [D 48]; — Suxy (*Sussi*) [Ne 74] ~ Rixensart (*Riksansâr*) [Ni 23] ~ Meix (*Mèk's'*) (Meix-devant-Virton [Vi 27], Meix-le-Tige [Vi 36]) ~ Marbaix (*Marbê*) [Th 33]; — Grapfontaine (*Grap'fontaine*) [Ne 61] ~ Septon (*Sèton*) [Ma 8]; — Wiesme (*Vyème*) [D 84] ~ Wasmes (*Wame*) [Mo 41]...

Des noms tels que Ophain (*Opin*) [Ni 56] et Opheylissem (*Opèlissèm'*) [Ni 19] ne contiennent pas le digramme *ph* ayant la valeur de *f*, comme dans *Philippeville* [Ph 1]

ou dans l'anthroponyme *Ophélie*, mais ils sont à considérer comme des composés : *Op-hain*, *Op-heyllissem*.

Certaines graphies sont une particularité de notre onomastique : ainsi, le digramme *xh* du pays liégeois. Notant le *h* secondaire, consonne fortement aspirée, *xh* est à interpréter comme un *h* aspiré et c'est ce que l'on fait pour Xhoris [H 67], Xhendelesse [Ve 13] ..., lorsqu'on prononce (*H*)oris', (*H*)and'lesse... Mais cette valeur a été oubliée et la force de l'écrit a répandu des prononciations comme *Fèkse* (Fexhe-le-Haut-Clocher [W 56], Fexhe-Slins [L 25], w. *Fèhe*) ou *Gzandrèmal* (Xhendremael [L 22], w. *Hin.n'mâl*).

Seuls les locuteurs bien familiarisés avec ces toponymes sont à même de résoudre les difficultés qu'ils présentent (4).

Cette énumération, qu'il serait facile d'allonger, montre combien le système graphique mis en place dans notre toponymie est d'une très grande complexité. Pour comprendre les raisons de cette complexité, il faut se rap-

(4) Ceci nuance évidemment la critique émise ci-dessus à l'encontre des journalistes de la presse parlée : on ne peut pas exiger d'eux qu'ils connaissent les plus petites localités de notre pays et comme il n'existe pas d'ouvrage qui fournisse la liste des prononciations françaises traditionnelles, on comprend que des accidents tels que ceux qui sont signalés plus haut soient inévitables. Une telle liste rendrait pourtant bien des services à tous les usagers. Le travail qu'a consacré Albert Doppagne à ce sujet n'a pas été publié ; voir A. DOPPAGNE, *Les noms de communes de la Belgique romane, leur graphie, leur prononciation et les gentilés (noms des habitants) correspondants*, dans *10<sup>e</sup> Congrès international des sciences onomastiques*, X (Wien, 1969), t. 2 (1969), 215-222. Il existe cependant un répertoire qui donne la prononciation française d'un certain nombre de nos toponymes : L. WARNANT, *Dictionnaire de la prononciation française dans sa norme actuelle*. Paris-Gembloux, Duculot, 1987. Le but premier de ce dictionnaire est évidemment de décrire l'usage général et non les prononciations de notre français régional.

En ce qui concerne les prononciations dialectales de nos toponymes, il existe un bon répertoire : J. HAUST, *Enquête dialectale sur la toponymie wallonne*. Liège, 1940-1941, ouvrage publié par notre Commission.

peler l'histoire sociolinguistique des territoires qui ont formé la Wallonie.

Les communautés qui ont créé ou transmis l'ensemble de notre toponymie ne parlaient pas le français, mais le dialecte local, wallon, picard, lorrain ou champenois. Cependant, la toponymie officielle de Wallonie se présente généralement sous une forme française, car les idiomes régionaux n'ont jamais eu un statut de langue administrative. Ce sont le latin, d'abord, et le français, ensuite, qui ont été utilisés dans les documents administratifs. Les scribes ont donc latinisé, puis, plus tard, francisé les formes orales (dialectales) des toponymes. Certains de ces scribes étaient peu cultivés et leurs francisations étaient inexactes et maladroitement. Cela explique que bon nombre de formes incorrectes sont entrées dans la tradition. En voici quelques exemples :

Dans le nom *Arbrefontaine* [B 3], il n'y a pas, à l'origine, le mot *arbre*, mais comme le montrent les attestations anciennes, l'adjectif latin *alba* : 670 (copies des X<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> s.), 1105 (copie du XIII<sup>e</sup> s.) « *Alba fontana* » (Gysseling (5)). La forme correcte de ce nom serait donc \**Aubefontaine*.

*Mont-Gauthier* [D 74] est une interprétation inexacte d'un nom qui, autrefois, était : 1139 « *villarum... Montis Walcheri* », 1280 « *Monlewalchier* », « *Molewalchier* » (Vincent (6)), c'est-à-dire *Mont-le-Gaucher*. Le nom de personne *Gauthier* a remplacé *Wauchier* (forme wallonne de *Gaucher*), moins connu, dès la fin du Moyen Âge : 1330 « *de Monte Walteri* », 1497 « *Mons Wathier* » (Vincent)...

(5) Formes extraites de M. GYSSELING, *Toponymisch woordenboek van België, Nederland, Luxemburg, Noord-Frankrijk en West-Duitsland (vóór 1226)*. 2 vol., Tongeren, 1960.

(6) Formes citées par A. VINCENT, *Les noms de lieux de la Belgique*. Bruxelles, 1927, § 112.

L'interprétation inexacte de la forme française n'a pas pénétré en wallon ; en effet, celui-ci est resté proche de l'étymon et prononce *Malautchî*, forme procédant de \**Mont-l'Autchî* et devenue *Ma-l'Autchî* (7).

La graphie officielle de *Dampremy* [Ch 48] a engendré une prononciation qui occulte l'origine du mot, révélée par les attestations anciennes : 1033 (copie du XVIII<sup>e</sup> siècle) : « villa que dicitur domini Remigii », 1113 (copie du XIII<sup>e</sup> siècle) « Danremey » (Gysseling) ; c'est-à-dire : 'Saint-Remy', comme *Domrémy-la-Pucelle* dans le département des Vosges. Si le wallon, qui prononce *Dâr'mè*, a perdu, lui aussi, le souvenir de son origine, il en est tout de même resté plus proche.

Dans *Sensenruth* [Ne 53], les deux consonnes finales sont injustifiées, car le dernier élément du nom est le latin *rivus* 'rivière' : 1069 (copies des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> s.) « Saltiacum riuum », 1126 « Sancenriu » (Gysseling). Dans le dialecte local, on prononce *Sansanru*, mais le *t* final commence malheureusement à se répandre dans la prononciation française.

L'analyse des prononciations dialectales montre qu'elles ont souvent connu moins d'accidents et d'altérations que les formes françaises officielles et qu'elles représentent une évolution régulière de l'étymon. Ce sont donc d'authentiques vestiges qu'il faut préserver avec le plus de soin possible, car leur témoignage a une très grande valeur.

La forme française des noms des petites localités et des lieudits non habités présente plus d'altérations et d'aberrations que celle des noms des localités d'une certaine notoriété ou d'une certaine importance. Pour beaucoup

(7) Voir J. Haust, *Toponymie et dialecte*, dans ce *Bulletin* 14 (1940), 279.

de ces microtoponymes, il existait une tradition écrite pendant l'Ancien Régime déjà, tradition se perpétuant surtout dans des documents tels que les registres d'« œuvres de loi », les greffes scabinaux, les minutes des notaires, etc. Beaucoup de ces noms ont été consignés dans les matrices cadastrales, établies initialement sous le Régime français, en rupture complète avec la tradition écrite de l'Ancien Régime. Progressivement, les formes du cadastre ont acquis du prestige aux yeux des pouvoirs communaux, qui les ont souvent utilisées dans la toponymie officielle des communes ; les géographes de l'Institut cartographique militaire en ont consigné un grand nombre dans leurs cartes (8). Ces microtoponymes présentaient souvent des graphies compliquées tout à fait injustifiées, de graves incorrections et même des interprétations inexactes.

Par exemple, des toponymes comme *Bêléu* ('boulaie') avaient été transposés en *Beauloup* ; de nombreux noms dont la finale était *-vâ, -vâ, -vô...* ('val') avaient été écrits comme s'ils contenaient *veau*, le nom de l'animal. Le lieu-dit *eul Trî deul Bôre* à Gilly [Ch 50], qui était 'le trieu de la barre' (c'est-à-dire : de la barrière), avait été interprété *Trieu-Albart*, comme s'il s'agissait d'un nom de personne (9). Méprise du même type pour *La Tchôrônô*, microtoponyme de Longlier [Ne 47], dérivé de « charme », qui a été graphié *La Chaud Renaud*. Le prestige des cartes militaires et de leurs écritures est devenu tel que les deux derniers noms (et bien d'autres ...) ont été introduits sous cette même forme fautive dans des noms de

(8) Voir J. FELLER, *La revision de l'orthographe des noms de lieu*, dans ce *Bulletin* 2, 1928, 211-223 ; — A. BAYOT, *La forme des lieux dits sur la carte au 40.000<sup>e</sup> de l'Institut cartographique militaire. Planche 46, région de Charleroi*, dans ce *Bulletin* 9, 1935, 71-119.

(9) Voir A. BAYOT, dans ce *Bulletin* 9, 1935, 98.

rue et qu'ils figurent actuellement dans la toponymie officielle des communes de Charleroi et de Neufchâteau : *Rue Trieu Albart* et *Rue de la Chaud Renaud*.

Les toponymistes et, avec eux, les cartographes et les géographes étaient bien d'accord sur ce point : une normalisation était nécessaire afin de faire disparaître les graphies incorrectes et les interprétations inexactes dans la toponymie figurant sur les cartes de l'Institut cartographique militaire (10).

Pour effectuer cette normalisation, il fallait tenir compte de divers éléments. Et tout d'abord de la prononciation dialectale, puisque, comme on l'a vu, du point de vue de l'histoire du toponyme, elle constitue souvent un témoignage plus fiable que la forme française. Et pour de nombreux microtoponymes, elle était la seule vraiment vivante.

Comme le système graphique du français est déjà particulièrement complexe, il importe — surtout pour les générations à venir — de ne pas rendre ce système plus complexe encore en utilisant, dans la notation de nos noms propres et de nos noms de lieu en particulier, des combinaisons de signes non employées par ailleurs. Les lettres non étymologiques, surtout là où elles menacent d'altérer la prononciation (comme le *p* de *Dampremy*), devraient être supprimées. Dans la mesure du possible, il serait souhaitable de remplacer la graphie *y* lorsqu'elle n'est pas justifiée (préférer *Ornoi* à *Ornoy*) et de supprimer les consonnes finales muettes, surtout lorsqu'elles ne sont pas étymologiques : *Tier* au lieu de *Thiers*, *Chaineu* au lieu de *Chaineux* et *Tronleu* au lieu de *Tronleux*, etc. L'exemple d'*Anvers* ou de *Villers* montre qu'il y a danger

(10) Voir par exemple l'étude d'A. BAYOT, dans ce *Bulletin* 9, 1935, 71-119.



que ces lettres finissent un jour par altérer la prononciation traditionnelle. Ces noms étaient prononcés *Anvêr* et *Vilé* ; la première prononciation a disparu partout en Wallonie au profit d'*Anvêr's*, mais elle est restée usuelle en France ; la seconde a été remplacée par *Vilêr's*, sauf dans le sud du pays et le voisinage français, où l'on dit encore *Vilé*, dans Villers-devant-Orval [Vi 25], Villers-sur-Semois [Vi 20], Villers-la-Bonne-Eau [B 31], Villers-Semeuse (département des Ardennes)...

\*

\* \*

La Commission royale de toponymie et dialectologie collabore à la révision des toponymes mentionnés sur les cartes de l'Institut géographique militaire (qui est devenu l'Institut géographique national) depuis les années cinquante. À cette époque, les dialectes de Wallonie étaient encore bien implantés dans l'usage. La Section wallonne a normalisé ces toponymes en accordant beaucoup d'importance aux formes dialectales (wallonnes, picardes, lorraines). C'est surtout Jules Herbillon (11), à qui il faut rendre un hommage tout particulier, qui s'est chargé de cet important travail. Il s'est basé sur les données fournies par diverses enquêtes dialectales sur la toponymie wallonne, notamment le livre de Jean Haust (12).

Les noms des communes actuelles et des anciennes communes sont fixés par la loi ; il faut donc une loi pour les changer. Un arrêté royal a changé *Liège* en *Liège* en

(11) J. Herbillon a pu bénéficier de la collaboration régulière d'É. Legros et sur la collaboration, plus occasionnelle, de M. A. Arnould, A. Baguette, E. Renard. Voir les rapports annuels sur les travaux de la Commission publiés dans ce *Bulletin*, à partir du t. 22, 1948, 16 ; 27, 1953, 9 ; etc.

(12) J. HAUST, *Enquête dialectale sur la toponymie wallonne*. Liège, 1940-1941.

1947 et *Mariembourg* en *Mariembourg* en 1964. La forme française *Malmédy*, avec accent, avait été adoptée en 1920, lors de l'intégration du canton dans la Belgique, alors qu'en wallon, cette syllabe est atone (*Mâm'dî*) et que le français local prononce *Malmédi*. À la demande du conseil communal de Malmedy, un arrêté royal de 1988 a supprimé cet accent, qui n'a pas encore disparu dans la signalisation routière de la région. La Section wallonne de la Commission appuie les pouvoirs communaux dans leurs démarches auprès des Autorités lorsqu'il s'agit de faire corriger des formes manifestement fautives, mais il n'est pas possible de normaliser *Arbrefontaine* en *Aubefontaine*, *Dampremy* en *Damremy*, *Sensenruth* en *Sensenru...*, parce que les formes actuelles — fautives, bien entendu — sont trop ancrées dans l'usage.

Le travail de normalisation effectué par la Commission a donc porté essentiellement sur les noms des hameaux, des écarts, des dépendances et sur les microtoponymes. C'est ainsi que, dans le matériel toponymique figurant sur les cartes, la plupart des anomalies du type de celles qui ont été mentionnées plus haut ont été éliminées.

Dans le cas du toponyme de Longlier cité ci-dessus, la normalisation a remplacé *La Chaud Renaud* par *A la Chaurno*. Certaines critiques pourront sans doute être formulées à l'encontre de la nouvelle forme : pourquoi l'avoir mise sous une forme locative ? pourquoi un *ô* final avec accent circonflexe, graphie extrêmement rare en français et qui peut donc heurter des usagers francophones ? Il eût sans doute été plus judicieux de proposer comme forme nouvelle : *Là Chaurneau*. Cependant, donner de l'importance à ces critiques — justifiées, pourtant —, ce serait oublier l'essentiel : l'interprétation

incorrecte, qui voyait dans ce toponyme un nom de personne et le mot *chaud* (13), a disparu de la carte.

\*

\* \*

Le point de vue adopté par la Section wallonne de la Commission dans la nouvelle révision entreprise avec l'Institut géographique national depuis la fin des années quatre-vingt doit être différent de celui qui prévalait lors de la première révision. D'abord parce que la plupart des cacographies et des interprétations inexactes ont été éliminées, mais aussi parce que les dialectes ont perdu beaucoup de leur vitalité au cours de la seconde moitié de ce siècle et que la tradition graphique française s'est affermie.

Si l'on ne veut pas heurter inutilement les usagers et, par le fait même, jeter le discrédit sur la normalisation, il faut tenir compte de la tradition et de l'usage. Il est donc presque impossible de modifier des noms qui ont une certaine notoriété, ainsi que les noms dont la tradition graphique est bien établie, depuis plusieurs siècles.

J. Herbillon avait réformé un grand nombre de noms de lieux habités (villages, hameaux, écarts) en essayant de les rendre plus proches de la prononciation dialectale. Quelques exemples permettront de mieux comprendre que ce travail de normalisation a été fait parfois de manière un peu trop radicale.

Orsinfain (14) (en gaumais *Ochinfa* ou *Ochinfè*, hameau de Villers-sur-Semois [Vi 20]) a été changé en Orsinfain ; — Our (wallon *Oûr*, nom d'un hameau d'Opont

(13) Interprétation déjà attestée sous le Régime français (voir A. GEUBEL et L. GOURDET, *Histoire du pays de Neufchâteau*. Gembloux, 1956, 454).

(14) Certaines cartes actuelles écrivent *Orsainfain*.

[Ne 29]) → Oûr ; - Gribomont (w. *Gribômont*, ham. de Saint-Médard [Ne 59]) → Gribômont ; - Biourge (w. *Biyoûrdje* ou *Bioûrdje*), Nevraumont (w. *Nèvrômton*), Rossart (w. *Rôssô*), ham. d'Orgeo [Ne 58] → Bioûrge, Névraumont, Rôssart ; - Gueflénrière (w. *Wèflin.nière*, *Guèflin.nière*, ham. de Tournay [Ne 46]) → Le Wé Flénrière ; - Sberchamps (w. *Sbêrtchamp*), Presseux (w. *Prèsseû*), ham. de Saint-Pierre [Ne 39] → Sbêrchamps, Prèsseu ; - Massul (w. *Môssu*), Molinfaing (w. *Molîfê*), Respelt (w. à *R'supê*), ham. de Longlier [Ne 47] → Mâssul, Molinfain, Respel ; - Offaing (w. *Ôfê*), Namoussart (w. *Nan.moussé*, *Nâmoussé*), ham. de Hamipré [Ne 63] → Ôfain, Namoussart ; - Cobreville (w. *Cobrêvèye*) ham. de Nives [B 29]) → Cobrêville ; - Pèrbais (w. *Pèrbây*, ham. de Walhain-Saint-Paul [Ni 95]) → Pèrbais ; - Rofèssart (w. *Rofèssô*, ham. de Limelette [Ni 41]) → Rofèssart ; - Noirhat (w. *Nèra*, *Nwèra*, ham. de Bousval [Ni 92]) → Noirha...

La plupart de ces noms s'appliquant à des localités, ils ont une certaine tradition graphique. Il faut donc agir avec la plus grande prudence, car des modifications fondamentales ont peu de chance d'être acceptées par les usagers et par les pouvoirs communaux.

Dans des cas comme *Pèrbais* et *Rofèssart*, on peut s'interroger sur la pertinence de la correction : en effet, les graphies traditionnelles ne faisaient courir aucun risque à la prononciation. La réforme a introduit des graphies hors système, car en français, è avec accent grave ne peut se trouver en syllabe terminée par une consonne (15) ; le même reproche peut être formulé à l'égard de la forme *Prèsseu*.

(15) Dans le système Feller, la graphie *e* sans accent est toujours muette.

La durée des voyelles est en général un indice d'une grande importance pour la recherche étymologique (16) : pour cette raison, J. Herbillon a introduit l'accent circonflexe dans *Gribômont*, *Mâssul*, *Oûr...*, que l'on prononce réellement avec une voyelle longue en wallon comme en français régional (17). Pour *Our*, l'addition de l'accent est inutile, car en français, toute voyelle entraînée par *r* final est longue.

Dans un certain nombre de cas, la prononciation française s'est écartée de la prononciation dialectale et il faut bien constater que, de nos jours, c'est cette forme française qui a le plus de vitalité. C'est ainsi que le français local prononce habituellement avec des voyelles brèves : Biourge, Rossart (*Ròssâr*), Sberchamps (*Sbèrchan*), Offaing (*Ôfin*)... Quant à *Namoussart*, on ne nasalise généralement pas la première syllabe en français, mais on prononce *Nâmoussâr* ou *Namoussâr*. Il est même à prévoir que, le français s'implantant de plus en plus, des formes telles que *Mâssu* céderont le pas devant *Massu* (avec *a* bref). *Cobréville* et *Névraumont* s'écartent de l'usage français régional qui dit *Cobréville* (18) et *Névraumont*.

(16) On peut se demander si ce souci de consigner dans les formes un maximum de traits et d'indices pour la recherche étymologique n'avait pas pris une importance démesurée lorsque notre Commission a commencé la révision des toponymes des cartes de l'I.G.N. Ce que l'on demande en premier lieu à ces cartes, c'est qu'elles fournissent une description précise et conforme à la réalité, et qu'elles enregistrent le mieux possible l'usage en matière de toponymie, plutôt que les vœux des toponymistes... Dans certains cas, cependant, lorsque les noms en usage sont gravement fautifs, il est souhaitable que les cartes de l'I.G.N. proposent des formes corrigées, qui s'imposeront peut-être avec le temps.

(17) Dans ces cas aussi, J. Herbillon se conformait aux principes de l'orthographe Feller.

(18) La prononciation fr. *Cobréville* est devenue fort rare. — Au XIX<sup>e</sup> siècle déjà, l'usage hésitait entre *Cobréville* et *Cobreville* : voir É. TANDEL, *Les communes luxembourgeoises*, Arlon, 1889-1894, 559 s.

Au wallon *Wèflin.nière*/*Guèflin.nière* correspond une prononciation française *Guèflènière* et la forme francisée en *Wé* ne s'emploie plus depuis la Révolution. La tradition graphique du toponyme n'est pas bien fixée, mais on aurait dû proposer *Guéflènière* (19).

Un certain nombre de consonnes muettes finales ont été éliminées, surtout lorsqu'elles n'étaient pas étymologiques et qu'elles menaçaient de défigurer la prononciation. La suppression de *t* est donc tout à fait justifiée dans un cas comme *Respel(t)* ; on aurait pu supprimer aussi le *l* final de *Massul*, car l'usage est en train de changer, pour ces deux noms, sous l'influence de la graphie française. En ce qui concerne *Presseux* ~ *Prèsseu*, le *x* final n'est pas étymologique, mais on peut estimer que cette consonne ne fait pas courir de réels dangers à la prononciation, car elle s'insère dans une riche série de mots français en *-eux*, prononcés *-eû*.

Supprimer le *g* final dans des noms comme *Molinfaing*, *Offaing...*, c'est faire disparaître une consonne étymologique (20), dont la présence ne risque guère d'altérer la prononciation. Le nom du village gaumais d'Orsinfaing est prononcé *Orsinfan* sur place ; si l'on veut que la forme officielle rende mieux la prononciation française, il faut supprimer le *g* final, car la finale *-ang* pourrait être

(19) Voir L. HECTOR, *Gandvoir et Tournay*, dans *Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg* 79, 1948, 48. Ce hameau est cité sous bien des graphies différentes dans les répertoires et les cartes : *Gueflènière*, *Gueflenière*, *Guéflenière*, *Guéflènière*, *Guéflainière*, *Guéfleinière*... Le plus souvent la voyelle de la seconde syllabe est *é* ou *e*.

(20) *Faing* est une forme masculine de *fagne* (J. HAUST 1934, cité dans la note 22).

interprétée comme une combinaison de signes relevant d'un système germanique (21).

Comme la toponymie de nos régions est normalement notée en français (22), il faut proscrire au maximum les graphies ou les combinaisons de signes qui ne sont pas bien intégrées dans le système français. Par exemple, l'apostrophe, que l'orthographe Feller utilise fréquemment à l'intérieur des mots pour marquer la disparition d'un élément, avait été introduite dans *Som'fontaine*, écart de Longchamps [B 22], dans *Pin'chart*, hameau d'Ottignies [Ni 61]. On a donc conseillé d'écrire *Somefontaine*, forme qui ne présente aucune singularité par rapport au système français. Pour le second nom, si le wallon prononce bien *Pën'tchô*, avec une voyelle orale dans

(21) La Section wallonne a conseillé le retour aux formes traditionnelles (*Orsinfaing*, *Molinsfaing*, *Offaïng*), qui, sur place, n'ont jamais été concurrencées par les formes « normalisées ».

(22) Il y a tout de même un certain nombre de toponymes que la tradition a figés sous une forme tout à fait dialectale, même des noms de commune : Quevaucamps [A 58], qui a connu, dans le passé, des formes partiellement francisées : 1218 « Cheualcamp » (Gysseling), Quevauchamps... ; - Vivy [Ne 40], w. *Vivî*, en 1330 « Viviers » (cité dans J. Herbillon 1986). — Le phénomène est plus courant pour des localités de moindre importance : Conjoux, w. *Côn'jou*, en français *Con'jou*, hameau de Conneux [D 55], francisé autrefois sous la forme de *Conisoul* (voir A. VINCENT, *Les diminutifs de noms propres de lieux*, dans *Revue belge de philologie et d'histoire* 1, 1922, 258) ; - Erlonfouet, hameau de Remagne [Ne 28], dont la syllabe finale note le wallon *-fwè*, forme dénasalisée du masculin *-faïng*, dont on trouve une variante francisée en *-fwa* dans Baconfof, w. *Baconfwè*, hameau de Tenneville [Ma 51] (voir J. HAUST, *Le toponyme ardennais fa (fê, fwè)*, dans *Bulletin de l'Académie royale de langue et de littérature françaises* 16, 1934, 121-153) ; - Insevaux, Insepré, hameaux de Malonne [Na 92], Inzegotte, hameau de Filot [H 75] : graphies maladroites pour noter les formes wallonnes *Inzès Vaus*, *Inzès Prés*, *Inzès Gottes*, dans lesquelles *inzès* est une ancienne forme contractée signifiant 'dans les' ; - Mossiat, w. *Mossya*, hameau de Bioul [D 2], qui est le correspondant de *Monceau* ; la forme rectifiée *Mossia* n'est pas entrée dans l'usage ; - Ruchaux, w. *Ruchau*, hameau de Court-Saint-Étienne [Ni 76], autrefois francisé sous la forme *Roissart* (J. TALLIER et A. WALTERS, *Géographie et histoire des communes belges. Province de Brabant. Canton de Wavre*, Bruxelles, 1863, 123) ; etc.

la première syllabe (23), en revanche, la forme française *Pinchart* s'est généralisée et, depuis longtemps, elle a été lue en fonction des règles du système graphique du français, c'est-à-dire avec une voyelle nasalisée dans la syllabe initiale : *Pinchâr*. La forme de la carte de l'I.G.N., *Pin'chart*, est tout à fait inusitée.

Craignant des altérations de la prononciation du toponyme *Fays*, *Fayt*, fort courant en Wallonie, J. Herbillon avait remplacé ces graphies par *Fayi* (24) dans les microtoponymes. Il est vrai que l'on entend de plus en plus souvent prononcer *Fèyis* (au lieu de [fa-yi]) dans Faysles-Veneurs [Ne 42]. Mais *Fayi* n'est guère moins ambigu que *Fays* ou *Fayt*, si on l'interprète conformément aux habitudes du système français, dans lequel la lettre *y* vaut en général deux *i*. Une forme comme *Fai* serait tout à fait claire, mais elle n'aurait sans doute guère plus de chance de pénétrer dans l'usage que *Fayi*... Pour ces raisons, lors de la nouvelle révision, la Section wallonne de la Commission a prôné le retour aux graphies traditionnelles, *Fays*, *Fayt*.

Ces divers exemples montrent combien cette tâche de normalisation reste fort délicate, malgré tout le travail effectué autrefois par J. Herbillon. Ils montrent aussi que la forme française est dorénavant bien mieux implantée que la forme dialectale et qu'elle s'est parfois développée de manière indépendante : voir notamment *Guéflénière*, *Orsinfaing*, *Pinchart*...

L'analyse d'un certain nombre de ces noms montre que la première normalisation, trop soucieuse des pro-

(23) Conformément à certaines mentions anciennes : 1260, 1383, 1527... « Pinchart », 1260, 1312, 1546, 1560, 1593, 1650 « Pinnechart », 1436, 1644 « Pinsart », 1312 « Pinekart » (J. TARLIER et A. WAUTERS, ouvrage cité, 138).

(24) Dans le système Feller, cette forme *Fayi* note une prononciation [fayi].



nonciations dialectales et ne prenant pas assez en compte les prononciations françaises traditionnelles, a engendré des formes nouvelles, s'écartant à la fois de la tradition française et de la tradition dialectale comme, par exemple, *Le Wé Flénière, Névaumont...*

Quoi qu'il en soit du détail de la normalisation de ces noms de lieux habités, il faut bien constater que les formes normalisées n'ont guère pénétré dans l'usage : la signalisation routière les ignore en général et les administrations communales sont souvent restées fidèles aux anciennes graphies.

Par exemple, on est resté fidèle à la forme *Noirhat*, corrigée en *Noirha*, le *t* final n'étant pas étymologique. L'administration communale de Malempré [Ma 22], puis celle de Manhay n'ont pas accepté les normalisations proposées pour le nom de *Xhout-si-Plou* (écrit parfois *Xhoute-si-plout*), w. *Hoûte s'i ploût* ; la forme proposée par Herbillon était *Hoût-si-Ploùt* ; en 1992, la Section wallonne a suggéré d'écrire *Hoûte s'i ploût* ou *Houte-s'i-Plout*, mais la commune de Manhay a souhaité utiliser la forme *Xhoût-si-Ploùt* pour la faire entrer dans un nom officiel de voie de communication.

Ces diverses considérations ont poussé la Section wallonne de la Commission à adopter comme ligne de conduite, lors de cette seconde révision, un plus grand respect de la tradition graphique des noms de lieux habités, surtout lorsque les divers signes de la forme ont leur justification dans l'histoire du toponyme et qu'ils ne risquent pas de déformer la prononciation du nom, comme par exemple le *g* final de *Molinfaing*.

\*

\* \*

Conformément aux principes adoptés lors de la première normalisation, J. Herbillon a proposé la forme *Finfe* pour le toponyme écrit traditionnellement *Fenfje*, nom d'une dépendance de Ciergnon [D 81]. Cette forme représente la prononciation wallonne de ce nom de lieu.

Lors de la seconde révision, examinant les variantes *Fenfje* ~ *Fenfje* ~ *Finfe*, la Section wallonne a constaté que la forme la plus courante et la plus usitée sur place était *Fenfje*. Cette graphie présente pourtant un grave défaut : elle contient une suite de lettres anormale, tout à fait isolée dans le système français, qui ne redouble pas la consonne *f* derrière un *n*. On a constaté, en outre, que la forme *Fenfje*, parfaitement intégrée dans ce même système français, avait une certaine vitalité. C'est donc cette forme *Fenfje* que l'on a proposée pour remplacer la forme dialectale *Finfe*, qui avait été retenue lors de la révision précédente, mais qui n'était pas du tout entrée dans l'usage.

Il existe des noms de famille qui sont basés sur chacune de ces formes : *Delvaux de Fenfje* (une cinquantaine de porteurs en Belgique), *Defenfje* (61 porteurs), *Finfe* (223 porteurs). Mais normalement, lorsque l'on normalise un toponyme, on n'a pas à tenir compte des noms de famille qui en découlent. En effet, si dans beaucoup de noms de famille, c'est la forme officielle d'un toponyme qui est utilisée, il en est de nombreux autres qui attestent un nom de lieu sous une forme archaïque ou dialectale. Par exemple : Balace, Balasse (wallon *Balousse*) ~ Balâtre [Na 51] ; Cobraiville (w. *Cobrêvêye*) ~ Cobreville (à Nives [B 29]) ; Dépelchin, Desprechins ~ Esplechin [To 61] (picard *Épèrchin*) ; Dehu, Dehut ~ Huy [H 1] (w. *Hu*) ; Felu ~ Feluy [Ch 2] (w. *Fêlû*) ; Demarcin ~ Marchin [H 53] (w. *Mârcin*) ; Martougin (w. *Martou-*

jin) ~ Martouzin [D 97]; Mouha ~ Moha [H 25] (w. *Mouhâ*); Rahir ~ Rahier [Ve 42] (w. *Rahîr*)...

Des répertoires et plusieurs cartes écrivent *Fenffe* (25) avec deux *f*. Mais il est à souligner aussi que le caractère tout particulier de cette graphie a engendré des accidents et le nom a été déformé par certains cartographes en *Feniffe* (26), *Fenffé* (27), *Fenffê* (28)! Ces accidents montrent qu'il est dangereux de laisser subsister de telles graphies, complètement hors système.

D'autres sources écrivent *Fenfe* avec un seul *f* : « La Fenfe, petit ruisseau qui a sa source au hameau de Fenfe, commune de Ciergnon, et qui se perd dans la Lesse en aval de cette dernière localité. Le hameau lui doit son nom... » (29).

Dans les textes anciens, on constate les mêmes hésitations depuis le Moyen Âge déjà : en 1243 « Fenffle » ; en 1317 « Fenfle » (30) ; en 1615 « Denis de Poitiers, baron de Fenfe et Hérock » (Tandel (31) 6, 405) ; en 1616 « Denys de Pottiers Seigneur de Fenffe » (Tandel 1, 216) ; en 1622 « le sieur Denis de Poitiers, baron de Fenff » (Tandel 6, 438) ; en 1627 « Denis de Poitiers chevalier, seigneur de Finfe » (Tandel 6, 945) ; en 1645 « D. de Poitiers de Fenffe » (Tandel 6, 447) ; etc.

(25) Par exemple : Carte R. De Rouck, *Province de Namur*, 1:100.000 ; - Recta, *Carte de Belgique* (1:250.000) ; - Michelin, 4 (1:200.000), 1975 ; - *Guide des rues de Belgique. 12 Ardennes*, Antwerpen, Standaard, 1988 ; - *Toutes les rues et ruelles de la province de Namur*, Bruxelles, De Rouck (s.d.) ; - E. DE SEYN, *Dictionnaire historique et géographique des communes belges*, etc.

(26) Dans l'*Index des localités* de la carte *Wallonie 4 de Namur-Dinant à Luxembourg*, 1:100.000, carte n° 107 de Geocart, 3<sup>e</sup> édition, Sint-Niklaas, [1989].

(27) Dans l'*Index* de la carte R. De Rouck, *Province de Namur*, 1:100.000 ; carte *Wallonie 4 de Namur-Dinant à Luxembourg* citée ci-dessus.

(28) Dans Geocart, *Province de Luxembourg* (1:100.000), 20<sup>e</sup> édition, Sint-Niklaas, [1993].

(29) Abbé C.-G. ROLAND, *Toponymie namuroise*, Namur, 1899, p. 192.

(30) C.-G. ROLAND, ouvrage cité.

(31) É. TANDEL, *Les communes luxembourgeoises*, Arlon, 1889-1894.

Toutes ces mentions montrent que *Fenfe*, forme qui a été préférée à la forme *Fenfje*, aberrante du point de vue du système graphique du français, langue officielle de la Communauté française, avait une certaine vitalité depuis plusieurs siècles déjà. Les membres de la Section wallonne de la Commission l'ont proposée, en faisant le pari que, dans l'usage, elle éliminerait progressivement *Fenfje*, forme la plus courante à l'heure actuelle.

\*

\* \*

En guise de conclusion, je voudrais plaider pour que plus d'attention soit accordée aux prononciations françaises de nos noms de lieu. Les graphies mises en œuvre dans notre toponymie présentent de telles difficultés et de tels pièges que les usagers ont le plus grand mal à déterminer quelle est la prononciation « normale ». Les nombreuses lettres muettes et les graphies aberrantes ou isolées dans le système sont à l'origine de nouvelles prononciations, souvent en rupture complète avec l'usage et l'histoire des noms.

Divers exemples ont aussi montré que, pour bien des toponymes, une tradition orale française est à présent bien installée dans l'usage en Wallonie. Il n'est pas rare que cette tradition diffère sensiblement de la tradition dialectale (voir ci-dessus, Bierghes [Ni 32], dont la prononciation dialectale est *Byèrk* et la prononciation française, *Byèrje*), mais son analyse et les enseignements que peuvent en retirer les toponymistes sont loin d'être sans intérêt.

Maintenant que l'exploration de notre toponymie dialectale est bien avancée, il est urgent de s'atteler à l'étude de cette tradition française. Des enquêtes systé-

matiques devraient être entreprises en vue de l'élaboration de répertoires des prononciations françaises traditionnelles de nos noms de lieu.

Ne disposant pas de répertoires semblables, les usagers ne peuvent savoir que *Wanfercée* (à Wanfercée-Baulet [Ch 39]) ne se prononce pas avec un *an* nasalisé (32) comme dans Chanly [Ne 6] ou dans Wancennes [D 106]; ils ne peuvent savoir non plus que le digramme *oe* est la graphie flamande notant un *ou* dans *Ploegsteert* (*Ploug'stêr'*) [To 2], mais que l'on prononce traditionnellement un *ô* long dans *Goesnes* [Na 105] ou *Goegnies* (*Goegnies-Chaussée* [Mo 78], *Houdeng-Goegnies* (33) [S 36]); que le *s* est sourd dans *Lambusart* [Ch 38], mais sonore dans *Herseaux* [To 9]; que *Fauvillers* [B 33] et *Neuvillers* (hameau de *Recogne* [Ne 33]) se terminent par un *é* fermé (34), etc. Tant que l'on ne disposera pas d'un tel inventaire des prononciations traditionnelles, tous les usagers, et particulièrement les journalistes de la presse

(32) En ne nasalisant pas la première syllabe, la prononciation française (*Wan'fercée*), comme la prononciation wallonne (*Wan'fêrcêye*), restent fidèles aux mentions anciennes : 1264 « Wanefreeces », 1265 « Wanefresies » (citées par J. HERBILLON, *Les noms des communes de Wallonie*, Bruxelles, 1986). La prononciation française avec voyelle nasalisée [wā-] est en train de se répandre dans l'usage, même sur place.

(33) Pour *Houdeng-Goegnies*, L. WARNANT, dans son *Dictionnaire*, recommande la prononciation '*Oudin-Gueigni*. — Cette notation confirme, une fois de plus, la pression exercée par les formes écrites, aussi bien sur les noms propres que sur le lexique général. D'autres sources montrent que les usagers ont de plus en plus tendance à prononcer comme un *eû* fermé la graphie *œ* de certains mots tels que : *œcuménisme*, *œdème*, *Œdipe*, *œnologie*, *œsophage*, *fœtus*... Le *Nouveau Petit Robert* (1993) donne les deux prononciations, *é* et *eû* fermé, pour des mots tels que : *œcuménisme*, *œdème*, *œdipe*...

(34) Le renseignement figure dans L. WARNANT, *Dictionnaire* : à prononcer *Fauvilé*. L'objectif de cet ouvrage est évidemment différent de celui qui prévaut ici : donnant la prononciation française générale, il ne peut s'attarder aux faits typiques de la Wallonie et de la Belgique francophone. Par exemple, sous *Villers*, on trouve : à prononcer *Vilèr'*, prononciation régionale (en Belgique) *Vilèr's'*. On a vu plus haut que la situation est plus complexe, aussi bien en France qu'en Belgique. Un tel répertoire ne peut évidemment entrer dans tant de détails.

parlée — dont l'influence sur l'usage commun est considérable —, seront sans cesse exposés à donner des prononciations inexactes, pour les noms qui font difficulté.

De la même façon qu'autrefois, elle a publié un répertoire des prononciations dialectes de nos toponymes, qui est immédiatement devenu un outil de travail indispensable, sans cesse consulté et exploité par tous les chercheurs, aussi bien chez nous qu'à l'étranger (35), la Section wallonne de la Commission devrait se fixer comme objectif d'élaborer, puis d'éditer un dictionnaire des prononciations françaises traditionnelles des noms de lieux habités et des principaux microtoponymes, non seulement pour dresser un inventaire de ce matériel toponymique et favoriser ainsi l'étude de cet élément qui occupe une place importante dans notre patrimoine culturel, mais aussi et surtout pour préserver ces prononciations que des graphies extrêmement compliquées menacent chaque jour de plus en plus.

Jean-Marie PIERRET

(35) Pour le domaine gallo-roman, je ne connais pas de répertoire semblable à celui de J. Haust (*Enquête dialectale sur la toponymie wallonne, 1940-1941*), qui aura été un pionnier en la matière. Un article récent soulignait avec regret que la plupart des microtoponymistes se sont très peu souciés de relever exactement les formes dialectales orales (J.-Cl. RIVIÈRE, *Les aventures de la microtoponymie. Réflexions méthodologiques à partir de l'exemple de Vebret (Cantal)*, dans *Nouvelle revue d'onomastique* 15-16, 1990, 39-46 ; en particulier, 42). La critique vaut surtout pour la France, car en Wallonie, depuis longtemps, sous l'impulsion de J. Haust d'abord, puis de tous les dialectologues, les formes orales reçoivent en général l'attention qu'elles méritent. Ainsi, alors que, dans la synthèse de J. Herbillon (*Les noms des communes de Wallonie*, Bruxelles, 1986), la forme dialectale est citée pour chaque nom, cela se fait bien trop rarement dans l'ouvrage d'E. Nègre (*Toponymie générale de la France*, 3 vol., Genève, 1990-1991).